



Déclaration commune

Cercle de Libre Pensée / Kring voor het Vrije Denken Bureau Européen de Coordination de la Libre Pensée

Les crimes sexuels de l'Église après « Godvergeten »

« Cessez de regarder cet homme, il vous laissera tranquille ! »

Tel était le message, révélé en 2010, d'un évêque catholique belge à une victime violée et désemparée.

Treize ans plus tard et sans qu'aucune enquête systématique ait été menée, les victimes parlent et ce en dépit de tous les relais et leviers utilisés par l'Église pour étouffer ses crimes, comme le prouve le retentissement provoqué par "Godvergeten", émission de VRT (télévision publique flamande). Devant l'ampleur de la colère, le monde politique a du sortir du bois. C'est ainsi que :

Le **premier ministre** (A. De Croo) souhaite que l'on revoie non seulement le montant des indemnités à verser aux victimes mais il a aussi émis le souhait de voir le **financement des cultes** sur la table.

En outre, l'Église doit veiller à ce que ceux qui souhaitent se faire **débaptiser** soient effectivement radiés du registre des baptêmes, ce qui n'est pas le cas actuellement, a ajouté le Premier ministre.

Le **ministre de la Justice**, sans doute plus timide, minore d'avance les conséquences en indiquant :

- Les victimes doivent être entendues en toute confiance, par une **instance neutre** et pas par l'institution incriminée.
- Les cultes sont financés par de l'**argent public** ; il appartient donc à ces cultes d'exclure définitivement les coupables sous peine de voir leur financement remis en cause.
- Il faut un meilleur suivi thérapeutique des auteurs, afin qu'ils ne récidivent pas.

Alors il faut le dire clairement : les faits massifs et répugnants et l'omerta criminelle de la hiérarchie catholique posent des problèmes juridiques, politiques et institutionnels.

Le premier problème est celui des victimes

Est celui d'une réparation juridique et financière qui leur est due pour les aider à reconstruire leur vie.

M. Keith Porteous Wood, porte-parole de l'**Association Internationale de la Libre Pensée**, a fait entendre à l'ONU, au Conseil des Droits de l'Homme et au Comité des Droits de l'enfant, la parole des victimes et leur exigence de justice.

En ce domaine les transactions proposées par l'Église catholique sont scandaleuses.

En matière d'indemnisation, la seule règle qui puisse être mis en avant est que son montant ne peut-être inférieur à celui évalué par la justice civile.

Qui doit payer ? L'origine des fonds servant indemniser les victimes ne fait pas plus consensus. Pourquoi n'a-t-on pas exigé que l'Église romaine, à la tête d'un patrimoine considérable, indemnise ses victimes en vendant une partie de son patrimoine. Pourquoi les prêtres et laïcs pédophiles continuent-ils à percevoir leur traitement et ou pension ? Un fonctionnaire condamné pour faute grave voit ses droits supprimés y compris la pension de retraite (L'évêque de Bruges, condamné pour pédophilie, touche mensuellement 7 000€ de pension de retraite.).

L'Église savait ! L'Église doit payer ! L'Église peut payer !

Le second problème est le financement des cultes.

Les partis réfléchissent à des solutions dans le débat sur le financement des cultes : entre les faits relevés en 2010 et le scandale actuel, des millions d'argent publics ont été versés aux agresseurs : c'est insupportable ! La règle qui doit prévaloir est l'arrêt du financement public des cultes, ce qui a été réalisé aux Etats-Unis ... depuis 1802 !

Toutes les propositions dont nous avons pu prendre connaissance ne règlent pas le problème .

Le troisième problème est la responsabilité de l'État.

L'Église catholique romaine a sa place dans la Constitution de la Belgique et ce n'est pas une mince affaire. Comment se fait-il que les prélats, évêques, archevêques, abbés, que la hiérarchie catholique ne soit pas poursuivie pour non-dénonciation d'agression sexuelle sur mineur ou non, de la part d'un prêtre ou d'un laïc sous leur responsabilité ?

Comment comprendre la restitution à la hiérarchie catholique de tous les dossiers saisis lors de la perquisition menée à l'archevêché de Bruxelles-Malines et au domicile du **cardinal Danneels** en juin 2010 au motif que certains dossiers n'avaient aucun lien avec l'enquête en cours ?

Le **CLP/KVD** et le Bureau Européen de Coordination de la Libre Pensée (**BECLP**) travailleront unis sur ces questions, avec les victimes qui le souhaiteront, avec les instances internationales.

Aujourd'hui, le dévoilement des crimes dont il est question fait surgir de nouvelles accusations venant de victimes elles mêmes religieuses.

Cette campagne peut donc aussi permettre de faire cesser les sévices, elle est donc d'utilité publique !

Le CLP/KVD et le Bureau Européen de Coordination de la Libre Pensée proposent aux citoyennes et citoyens de préparer avec eux le Congrès International qui aura lieu à Lyon (France) en 2025 et qui mettra cette question au centre.

A Bruxelles le 6 octobre 2023

Pour le CLP/KVD :
Kamal Dhif

Pour le BECLP
Michel Godicheau